



Congé meublé - le propriétaire a donné ses clés à l'agence

Par **amara_19998**, le **06/11/2019** à **13:59**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre d'huissier m'avertissant que ma propriétaire entendait vendre le logement que je loue.

Mon bail prend fin le 1er Février.

J'ai appris par l'agent immobilier que la propriétaire lui avait envoyé un jeu de clés qu'elle avait gardé (je n'étais pas au courant) - est-il légal qu'une agence immobilière détienne un double de mes clés sans mon accord ?

Merci beaucoup

Par **janus2fr**, le **06/11/2019** à **16:34**

Bonjour,

Pour les clés, oui c'est légal. Aucun texte n'interdit au bailleur de conserver un jeu de clés. En revanche, il n'a pas le droit de s'en servir sans l'accord du locataire pour entrer dans le logement, ce serait une violation de domicile. D'autant que le locataire a le droit de changer les serrures et que le jeu de clés peut donc devenir inutilisable...

Concernant le congé, vous l'avez reçu quand ? Le préavis du bailleur est de 3 mois, vous devez donc l'avoir eu avant le 1er novembre...